

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 janvier 2018 à 19h15

Présents : Isabelle Pestre, Renaud Talva, André Castagna, Maxime Cellier, Éric Delay, Vincent Brocard, Jean-Marie Hermant, Philippe Aubry, Denis Demarche, Patricia Janson

Absents, excusés : Vivien BROCARD donne pouvoir à Isabelle PESTRE

Absent non excusé: Patrick Bénard

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

Les membres du Conseil Municipal ont décidé

1. A l'unanimité, d'annuler la délibération N° 37/2017 « Dotations de compensation ».
2. A l'unanimité d'accepter la délibération de la CLECT concernant les dotations de compensation 2017.
3. A l'unanimité, de refuser la dégressivité du reversement d'une partie des IFR comme proposé dans la délibération de la CLECT.
4. Avec 9 voix pour et 2 abstentions, de créer un emploi permanent d'adjoint administratif pour 16 heures hebdomadaires.
5. A l'unanimité, de porter le temps de travail de l'agent technique à 9 heures hebdomadaires à compter du 01 juin 2018.
6. A l'unanimité, d'accorder aux employés communaux présents au 31/12/2017 un bon d'achat de 100 €.
7. A l'unanimité, de modifier les tarifs de la salle des fêtes comme suit :

Personnes non domiciliées dans la commune :

- Week end : vendredi à 14 heures au lundi à 11 heures : **370 €**
- Vin d'honneur : **150 €**

Personnes domiciliées dans la commune :

- Week end : vendredi à 14 heures au lundi à 11 heures : **220 €**
- Vin d'honneur : **110 €**

Associations de la commune :

- Du lundi au jeudi soir : mise à disposition gracieusement
- Un week end par an : gratuit
- Autres Week end : vendredi à 14 heures au lundi à 11 heures : **65 €**

Associations et entreprises hors commune :

- Week end : 250 €
- Un jour dans la semaine : 100 €

Cautions

- Cautions : 500 € pour le matériel et le bâtiment ainsi que 250 € pour le ménage pour toutes les locations.
8. A l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à la demande d'achat d'une partie du chemin des Marcusans faite par un riverain.
 9. A l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de passage pour le chemin communal desservant l'éolienne de la côte l'Épinette pour une redevance annuelle de 759€.
 10. A l'unanimité, d'autoriser l'implantation d'une antenne relai téléphonique sur la parcelle YE02.

11. A l'unanimité, d'accepter le devis pour l'implantation d'une borne à incendie avenue du Docteur Justin Jolly.
12. A l'unanimité, d'accepter la proposition faite par le centre de gestion concernant le contrat d'assurance des risques statutaires.
13. A l'unanimité, de faire une demande de DETR pour divers travaux de voirie en 2018.
14. A l'unanimité, décide de proposer à la vente la partie de terrain communal située au-dessus du mur en craie le long de la rivière Le Fion à Monsieur Maréchal.

Le Maire,

Isabelle PESTRE